

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-10-23

## COMITE SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 02 octobre 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 26

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Christian BOURDIER

Présents :

USTOM : HUNALD BERNIS, Directeur Général des Services, PHILIPPE CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BOURDIER Christian (pouvoir de DUVAL Viviane), FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOUDENS David) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, GRADIT Olivier, CHARENTON Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAZU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), VINCENZI Christiane / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, PAGNOCCA David (pouvoir de MONGET Olivier), VILLETTE Roger, MASCOTTO Jean-Louis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : DUVAL Viviane, (donne pouvoir à BOURDIER Christian) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (donne pouvoir à LACHAIZE Marie-Claude) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MONGET Olivier (donne pouvoir à PAGNOCCA David)

**Absents excusés :**

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MARTY Bruno, MERCIER Bastien.

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BREILLAT Jacques, ANGELY Jacques, BOUCHON Bernard / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry / **Communauté de communes du Pays Foyen** : PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre

### TABLEAU DES EFFECTIFS

#### Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le précédent tableau des effectifs (voté le 28/11/2023) faisait état de 14 postes, dont 14 pourvus et 0 vacants.

Vu la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les avancements de grade :

- Suppressions de postes :
  - 1 poste adjoint technique territorial
- Création de poste pour avancement de grade en 2024 :
  - 1 poste adjoint technique territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe

il convient d'ajuster le tableau des effectifs

Le Président propose d'ajuster le tableau dans le sens suivant :

Grades ou emplois	Catégories	Temps de travail	EFFECTIF AU 08/10/2024	
			P	V
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			P	V
Attaché	A	35h	0	
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h	3,00	
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35h	2,00	
Adjoint Administratif Territorial	C	35h	0	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur Principal	A	35h	1	
Ingénieur	A	35h	0	
Agent de maitrise	C	35h	1	
Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h	2	
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>°</sup> classe	C	35h	2	
Adjoint Technique territorial	C	35h	3	
<b>TOTAL</b>			<b>14</b>	<b>0</b>



Après avancement de grade, les postes correspondants aux grades initiaux devront être supprimés

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, des membres présents et représentés ;

– **DECIDE :**

- **De modifier** le tableau des emplois tel que décrit dans la présente délibération.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Christian MALANDIT



2024/58



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 033-253303499-20241008-D20241023-DE

